



CFPPA DE NYONS
2 avenue de Venterol
26110 Nyons
www.cfppa-nyons.fr
04 75 26 65 90
cfppa.nyons@educagri.fr

Création le 17/07/2019
Mise à jour le 22/09/2020

UCARE du BP REA

Activité de conseil sur les champs d'actions traditionnels des plantes médicinales

Les 4 et 5 janvier et du 13 au 22 janvier 2021

Durée : 70 heures

Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00

Minimum 8 participants

Date limite d'inscription : 4 janvier 2021

Nouvelle formation

Eligible au CPF sous certaines conditions (cf. au verso)

Formacode : 43438 - N° CPF (en cours d'attribution)

Référent Administratif

Virginie ER-ROUGUI
04 75 26 65 90
cfppa.nyons@educagri.fr

Référent Pédagogique

Isabelle GREGOIRE
04 75 26 90 50
isabelle.gregoire@educagri.fr

Objectifs de la formation

Répondre aux attentes des clients sur l'usage de plantes médicinales, en lien avec une problématique identifiée, et adaptée à leur contexte personnel, lors de temps dédiés à la commercialisation (marché, salon...) en insistant sur le volet prévention lié aux risques toxicologiques et de mésusage, en connaissance de la réglementation (Code de la santé publique)

Compétences visées

- Distinguer les vertus et les risques toxicologiques spécifiques des plantes médicinales
- Mise en œuvre d'un conseil aux usages médicinaux courants

Public visé

- Stagiaires BPREA, salariés, Exploitants agricoles et autres publics.

Pas de pré-requis nécessaires. A faire avant le démarrage de la formation : prendre connaissance du document sur la réglementation (lien internet : www.syndicat-simples.org/la-reglementation-des-ppam/guide-reglementation-ppam)

Conditions d'admission : Avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : Au cours de la formation, vous serez amené(e) à reconnaître des drogues sèches et serez mis(e) en situation de répondre à un client sur les vertus des plantes en tenant compte de sa toxicologie et de la réglementation.



Contenu	Durée : 70h	Formateurs : Plusieurs intervenants animeront la formation
Contexte de l'herboristerie Description des principaux tissus et organes et de la morphologie simplifiée. Introduction à l'histologie Notions de physiologie humaine et introduction aux équilibres physiologiques (hormones, échanges ioniques...) Introduction à d'autres approches théoriques de l'équilibre physiologique Définir et adopter une posture face à une demande de conseil en santé, cadre éthique du paysan-herboriste Déterminer les limites du champ de compétence du paysan-herboriste et apporter un conseil personnalisé relativement à des affections chroniques bénignes du système cardiovasculaire, du système digestif, du système hormonal, du système nerveux, du système ostéo-articulaire, du système respiratoire/ORL, de la sphère uro-génitale Cadre réglementaire. Champ d'application du conseil des paysans herboristes Pratique du conseil, retour d'expérience		Les intervenants : A. Mercan, Dr en médecine, phytothérapeute, doctorante en anthropologie bio-culturelle B. Dalgobbo, Dr en médecine J-M Morel, Dr en médecine S. Corcos : Dr en pharmacie DGCCRF C. Montesinos : Paysanne herboriste L. Bernard : Paysan herboriste Lieu : CFPPA de Nyons Frais de formation : - Financement personnel et autres types de financements (hors CPF) : 875,00 € - Financement CPF : 1 050,00 € - Financement VIVEA (pour info) : 1 260,00 €

Matériels et moyens pédagogiques : CDI, prêts d'ouvrages spécifiques, drogues sèches, produits transformés. Déplacements à votre charge à prévoir pour une visite.

Méthodes pédagogiques : Etude de cas, exposés, travaux de mise en pratique, travaux en sous-groupe.

La formation est dispensée en langue française



LE CFPPA – HISTORIQUE – CPF - INFORMATIONS PRATIQUES

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 8226P00032 auprès du Préfet de région Auvergne Rhône-Alpes.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Siret : 19260765300032-Code APE 8559A Formation continue d'adultes

CFPPA de Nyons

Créé en 1957, le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) est un organisme public du Ministère de l'Agriculture dont l'activité principale est la formation (75% agricole et 25% aide à la personne). Il est rattaché à l'Etablissement Public local (EPL) du Valentin situé à Bourg-les-valence.

Le CFPPA crée et met en œuvre des formations PPAM depuis 1983. Il est le leader national sur ce secteur et accueille des stagiaires de toute la France. En 2018, le CFPPA a formé 400 personnes pour 59 000 heures stagiaires, dont 250 personnes pour 45 000 heures stagiaires en PPAM. La formation BP REA a représenté 52 % de l'activité du centre.

Le CFPPA de NYONS appartient au réseau de formation TERRA (enseignement agricole public Auvergne Rhône-Alpes) www.terra-formations.fr et partenaire des GRETA Vivarais Provence et VIVA5 ainsi que d'autres centres de formation de Drôme et d'Ardèche.

Les autres formations proposées au CFPPA de NYONS – Formacodes / Code CPF * (en cours d'attribution) :

Formations agricoles	Formacode	Code CPF *	Durée
BP option Responsable d'Entreprise Agricole Productions Méditerranéennes	21052		1 200 h
BP option Responsable d'Entreprise Agricole Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales	21052		1 200 h
Ouvrier(e) saisonnier(e) en arboriculture, viticulture et oléiculture	21038	NON ELIGIBLE	427 h
UCARE Conduite une activité de production oléicole	21037		70 h
UCARE Conduire un atelier apicole	21049		70 h
UCARE Transformation des PAM : Galénique-Cosmétique-Alimentaire	21027		70 h
UCARE Transformation des PAM : Distillation-Séchage	21027		70 h
UCARE Conduire une activité de production de plantes aromatiques et médicinales	21013		70 h
UCARE Conduire une activité de cueillette de PPAM en milieu naturel	21033		70 h
UCARE Transmettre les usages traditionnels des plantes médicinales	43438		70 h
Module Trufficulture	21037	NON ELIGIBLE	35 h
Module Oléiculture	21037	NON ELIGIBLE	35 h
Module Distillation Tout Public	21027	NON ELIGIBLE	35 h
Module Huiles essentielles	43438	NON ELIGIBLE	23 h
Module Transfo 1 « de la plante au produit fini »	21027	NON ELIGIBLE	35 h
Module Transfo 2 « de la plante au produit fini »-	21027	NON ELIGIBLE	30 h
Certiphyto	21006		14 h
Formation aide à la personne			
	Formacode		Durée
DE Accompagnant Educatif et Social	44004-44041-44026		1 200 h
Préparation au concours Aide-Soignant	43436	NON ELIGIBLE	465 h

Compte Personnel de Formation (CPF)

Conditions d'inscription : Afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge financière dans le cadre du CPF, nous devons vous inscrire au diplôme du BP REA. Pour cela, vous devez remplir les conditions d'admission ci-dessous :

- avoir plus de 18 ans
- être titulaire d'un diplôme de niveau V minimum (CAP ou BEP ...) ou avoir suivi une classe de seconde générale, et justifier d'une année d'activité professionnelle dans un quelconque domaine
- ou trois années d'activité professionnelle dans un quelconque secteur, si vous ne remplissez pas les conditions liées au diplôme.

Pièces justificatives à fournir

Attention ! Tout dossier incomplet, dès l'inscription, ne pourra être traité vis-à-vis du financement CPF.

- copie carte d'identité ou passeport
- copie du diplôme le plus élevé (ou à minima un CAP ou BEP, ou un justificatif de suivi d'une classe de seconde générale)
- copie d'un justificatif d'activité d'au moins un an, dans un quelconque domaine (certificat de travail ou bulletins de salaire)
- ou copie d'un justificatif d'activité d'au moins 3 ans, dans un quelconque domaine, si vous n'avez aucun diplôme

NB : Parallèlement à cette démarche, vous devrez faire votre demande de financement, via le site internet du CPF : www.moncompteactivite.gouv.fr

Services et informations annexes

Présence au sein de l'Etablissement, d'une cuisine équipée à disposition des stagiaires (pas de service de restauration, structure d'hébergement réservée aux stagiaires permanents). CDI et salle informatique, ouverts ponctuellement

Le CFPPA est situé à 5 minutes à pieds du centre-ville. Un grand parking gratuit se trouve à l'arrière du bâtiment.

**Nous vous invitons à prendre connaissance sur notre site internet www.cfppa-nyons.fr
des Conditions Générales de Vente (<https://www.cfppa-nyons.fr/files/CFPPA%20Nyons/Documents/cgv.pdf>) et
du règlement intérieur (<https://www.cfppa-nyons.fr/files/CFPPA%20Nyons/Documents/reglement-interieur.pdf>)**